

AVIS D’AFFICHAGE

PROFESSEUR(E)S DE MUSIQUE Primaire et secondaire	ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
---	-------------------------------------

Poste permanent – temps plein

DESCRIPTION SOMMAIRE : Sous l’autorité de la direction du Collège, l’enseignant assume une tâche qui doit s’inscrire dans le projet éducatif et pédagogique du Collège afin d’assurer à l’élève la formation intégrale (instruction et éducation) à laquelle il a droit.

QUALIFICATIONS EXIGÉES Être titulaire de l’Éducation nationale française ou être titulaire d’un brevet ou d’un permis d’enseignement délivré par le ministère de l’Éducation des Loisirs et du Sport du Québec. Une excellente connaissance des programmes français est essentielle, de même qu’une parfaite maîtrise de la langue française, à l’oral et à l’écrit. Une expérience significative en enseignement de ces programmes serait un atout.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT : De 46 527\$ à 92 027\$ pour un temps plein – Selon la convention collective.

HORAIRE DE TRAVAIL : Du lundi au vendredi, selon les besoins du service.

DATE D’ENTRÉE EN FONCTION : 24 août 2022

PÉRIODE D’AFFICHAGE

Du 08 avril au 03 mai inclus

Prenez note que les employés intéressés doivent soumettre leur candidature à travers le portail administratif www.cimf.ca, rubrique emploi.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Le Collège international Marie de France souscrit à un programme d’accès à l’égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées et invite les personnes handicapées à leur faire part de leurs besoins d’adaptation.